### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## **SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2022**

Etaient présent.e.s: Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Monsieur Eric LUCAS, Madame Yann OMBRELLO, Madame Michèle VIALA membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Philippe FERRER Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Hélène MORVAN, représentants désignés par le Maire.

**Absent.e.s, excusé.e.s**: Monsieur David ROS Président du CCAS, Monsieur Augustin BOUSBAIN, Madame Eliane SAUTERON, Monsieur Patrick VILLETTE membre délégué du Conseil Municipal, Monsieur Michel BRUNET, Madame Camille LEBORGNE Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17 Nombre de présent.e.s à 11h05 : 10

Nombre de votant.e.s: 10

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 11H04

# 2022-30 AVENANT N°1 AU MARCHE 2021-09 FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS DU CCAS D'ORSAY

### Le Conseil d'administration du Conseil Communal d'Action Sociale d'Orsay,

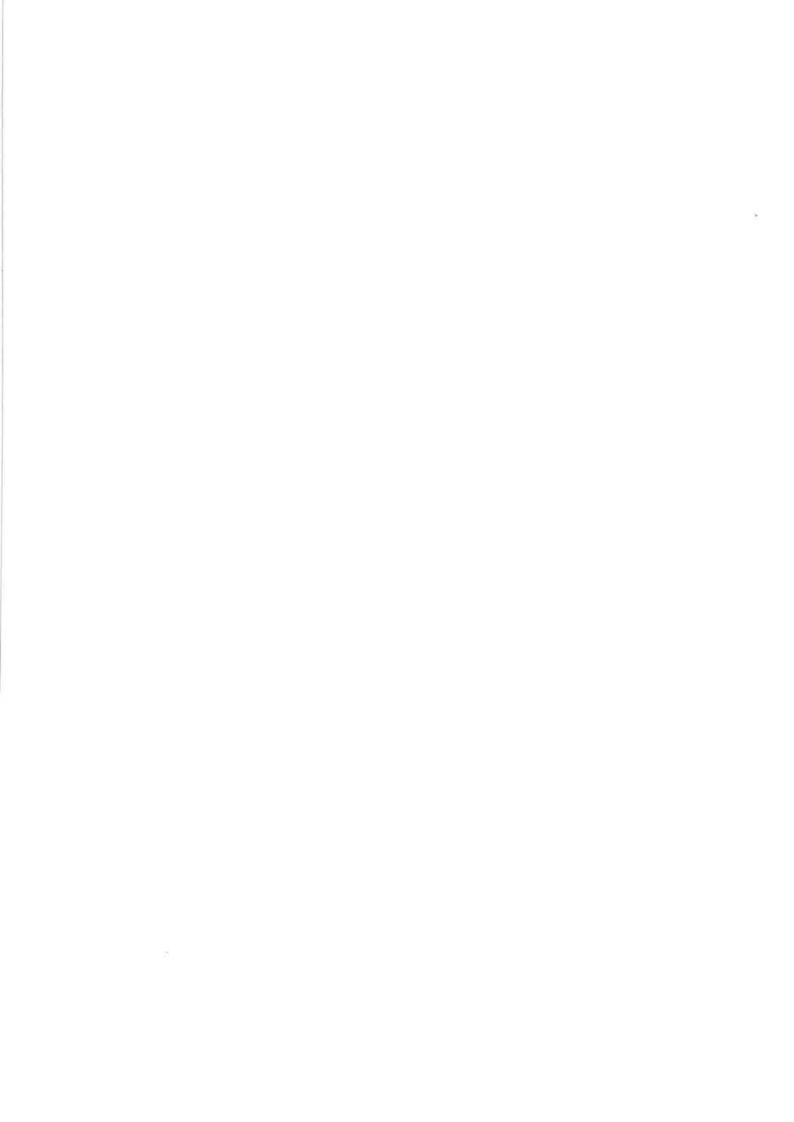
Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article R.2191-5 du code de la commande publique,

**Vu** la circulaire n°6374-SG du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières,

**Vu** la délibération n° 2021-19 du conseil d'administration autorisant la signature du marché 2021-09 relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le service de portage de repas du CCAS d'Orsay notifié le 4 octobre 2021 à la société SAVEURS ET VIE,

**Vu** le marché 2021-09 relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le service de portage de repas du CCAS d'Orsay notifié le 4 octobre 2021 à la société SAVEURS ET VIE,



Considérant que l'inflation constante du coût des matières premières du fait de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, met en péril l'équilibre financier du marché 2021-09,

Considérant la nécessité pour la Ville de modifier les modalités de révision des prix du marché afin de prendre en compte le bouleversement économique du marché,

Considérant le projet d'avenant,

### Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

 Autorise le président à signer l'avenant n°1 au marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour le service de portage de repas du CCAS d'Orsay avec la société SAVEURS ET VIE,

Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le : 3 0 NOV 2022 Le Président, de la publication le : 3 0 NOV 2022 David ROS.

